

Image not found or type unknown



Retenue sur caution pour une facture edf

Par **MEYRALESE**, le **08/04/2020** à **00:37**

Bonjour, pour m'installer en Dordogne j'ai loué un gîte 7mois contrat 3 mois renouvelable tacitement sur simple demande 700 e loyer et 80e charges mal isolé seule une cheminée pour chauffer bois compris un radiant rajouté fin novembre. Salpêtre et moisissure en prime. Nous partons habiter notre nouvelle maison . le propriétaire nous demande de payer 1200e de plus... en tant que location saisonnières peut il nous les réclamer vu le contrat? Il nous les a retenue de la caution ainsi qu' un sauvant cassé sans devis de réparation 170e . Que dois je lui écrire sur mon rar Merci